

Liens paroisse / CCAS

Pour faire suite au message vous informant du nouveau service d'entraide mis en place à Saint-Michel (information également disponible sur le site : <https://paroisse-saintmichel-versailles.fr/>), voici une précision concernant les liens de ce service avec le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Les différentes paroisses de Versailles sont en lien avec le CCAS ; la directrice du CCAS tient également à favoriser une collaboration solidaire dans le cadre du contexte sanitaire que nous connaissons :

1- du CCAS vers les paroisses

En cas de besoin, le CCAS peut être amené à demander aux paroisses une assistance ponctuelle afin de répondre à certaines demandes (portage de courses, portage d'attestation de déplacement dérogatoire par exemple).

Chaque curé a confirmé sans aucune réserve que sa paroisse était pleinement disponible.

2- des paroisses vers le CCAS

Chaque paroisse est invitée à envoyer vers le CCAS toute personne désorientée, angoissée ou toute situation anormale nécessitant un suivi professionnel.

Ce dispositif est proposé dans une complète transparence. Le CCAS se tournera vers les paroisses à partir du moment où la personne sollicitée aura donné son accord.